

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

EM/NC

Objet : Convention de partenariat micro-folies

N° : DCM_2024/118

PUBLIÉE LE : 01/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 23 septembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 16 septembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Martine MARCHAND, Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ADOLPHE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Angélique GÉNART qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Annette DABIT qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Jessica LEROY qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Jean-Benoît JANNOT donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO

Gérard LANDO

Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 2 – Pouvoirs : 6 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le projet de déploiement des Micro-Folies, porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) sur l'ensemble du territoire national et à l'international ;

Considérant qu'une sélection d'œuvres d'art consacrées aux musées du Grand-Est a été réalisée par le réseau Musées Meuse afin d'être diffusée dans toutes les Micro-Folies de France ;

Considérant que parmi les œuvres sélectionnées, deux œuvres en ivoire appartiennent aux collections municipales du Musée de la Céramique et de l'Ivoire de Commercy, à savoir « Le sacre de Napoléon » et « Tourniquet » ;

Considérant qu'à ce titre une convention de partenariat doit être conclue entre la Ville, dénommée « Institution Partenaire », et l'EPPGHV.

La convention susvisée, jointe à la présente, définit les engagements des parties.

La Ville s'y engage notamment à mettre à disposition de l'EPPGHV les œuvres susvisées pour le musée numérique, à fournir les notices et autorise l'exploitation des images des œuvres dans le cadre des Micro-Folies.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Micro-Folies avec l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Micro-Folies avec l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240930-2024_118-DE

